

## ACCORD DE COOPÉRATION BILATÉRALE

**L'Associazione di promozione sociale delle Donne Senegalesi in Italia (DEGGO)**, fondée en 1998 et situé à via delle Robinie 31, Rome, Italie, représentée par son Président, Ms Agnes Badiane

et

**Le Réseau de recherche, prévention et éducation sur la Nutrition et la sécurité alimentaire et la salubrité (Noodles.ONLUS)**, fondée en 2008 et situé dans Via Luigi Mancinelli 100, 00199 Rome, Italie, représentée par son Président, Mme Chiara Frazzoli

par le présent document ils DÉCLARENT leur accord pour coopérer pour la mise en place d'une communication continue et l'échange dans le domaine de la santé transgénérationnelle et l'alimentation, et les domaines connexes, pour le bénéfice des communautés sénégalaises et italiennes du point de vue de la santé publique, le commerce et la promotion sociale.

Le but est de réaliser des initiatives pour encourager:

- la promotion des mesures visant à promouvoir la santé au niveau communautaire.
- la promotion de la prise de conscience publique (y compris les médias et les décideurs) des implications alimentaires sur la santé de la population, y compris les générations à venir
- la coopération en activités d'éducation, de formation et de développement des capacités.

Les thèmes spécifiques de la coopération sont les suivants:

1) *Les femmes en âge de procréer, enceintes et allaitant leur enfants:* i) la surveillance du marché en accord avec le Code International de Commercialisation des Substituts du lait maternel; ii) l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant, par l'identification des chaînes de production alimentaire et la transformation des aliments ayant une incidence sur la salubrité des aliments, ou par une supplémentation en cas d'insuffisances ou des maladies métaboliques.


2) *La souveraineté alimentaire.* Promotion des recettes traditionnelles sénégalaises; la promotion des avantages nutritionnels du régime alimentaire du Sénégal, en atténuant les facteurs antinutritionnels; promotion des initiatives pour le commerce équitable.

Comme les associations à but non lucrative, DEGGO et Noodles ONLUS travailleront pour obtenir des aides financières et/ou pour attirer la participation des organismes de financement aux fins du présent ACCORD.

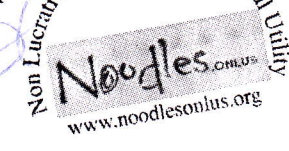

Noodles.ONLUS et DEGGO acceptent à confirmer cet ACCORD pour quatre ans après la date de signature.

DEGGO et Noodles.ONLUS nomment leur respective présidents représentant exécutif pour le but de cet ACCORD comme il suit:

Le Président de DEGGO  
Ms Agnes Badiane



Le Président de Noodles.ONLUS  
Ms Chiara Frazzoli



97531420582

Le présent document est signé le 29 Décembre, 2010